

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Pour le maire, « priorité à l'investissement »

Jeudi 30 mars, Johann Baranger, maire, a présenté au conseil municipal le document de « contrôle des résultats et ajustement » transmis par le receveur municipal, pour les budgets annexes et le budget principal 2022. L'assemblée s'est prononcée favorablement aux résultats de compte de gestion et administratif.

En fonctionnement, le budget principal montre ainsi un excédent de clôture de 598 906,03 €, affectés en totalité en réserve d'investissement. Le déficit d'investissement est de 488 546,59 € (soit un excédent 2022 de 110 000,00 €). Johann Baranger, maire, précise donc : « *priorité cette année à l'investissement* ».

Budgets primitifs. Présentés lors du conseil municipal du 3 mars, des modifications et ajustements de ligne ont été apportés. Des subventions ont été reportées et d'autres

escomptés non prise en compte. En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 182 707,13 €. En investissement, les dépenses s'élèveraient à 2 762 729,87 € et les recettes à 2 818 244,87 €. « *La durée d'endettement est de 6 à 7 mois. C'est un budget ambitieux, mais suivant les subventions obtenues, on révisera ce que l'on pourra faire. Dans les gros projets, étaler les tranches pour les travaux du Poirier, la Halle de sports... Le budget est un projet qui va évoluer, s'orienter et changer.* »

Bibliothèque. Pour son extension, les élus ont choisi les entreprises les mieux disantes pour les neuf lots à attribuer, pour un montant total de 174 336,74 €. « *La première réunion de chantier est prévue le 12 avril. Le début des travaux est espéré en mai et la réception fin octobre, début novembre* ». Parallèlement, le choix

du mobilier est en cours.

Cimetière. Des tarifs identiques pour celui de Saint-Pardoux et de Soutiers sont mis en place. Durée de 50 ans ; cimetière : 60 € ; columbarium : 780 € ; caverne : 450 €. Jardin du souvenir : 50 €, avec plaque : 20 €. Des durées de 15 et 30 ans sont également prévues.

Préserver les ressources en eau. Le conseil est favorable à l'enquête publique du Sage du Thouet et à l'ensemble de leurs travaux, dont trois axes principaux développés par le syndicat : encadrer la question des prélèvements issus des forages, puits ou ouvrage souterrain ; protéger les zones humides de toute dégradation, dans le cadre de projet d'aménagement ; et enfin régulariser le nombre de plans d'eau existants, avec une mise en conformité.